

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ALASCA
GUEROBE Florence
06.23.46.00.35
alascavaoquatique@outlook.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarie(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Titulaire du PSE1 ou équivalent, à jour de sa FC annuelle éventuelle. Apte médicalement 17 ans au moins lors de l'examen. Diplôme délivré à la majorité. Satisfaire aux test d'entrée physique

Prérequis pédagogiques :

Examen comportant 4 épreuves en bassin de natation (sans lunettes de piscine). Le candidat doit être jugé apte à chacune d'elles.
E1 – Parcours de sauvetage aquatique de 100 mètres dont 2 apnées de 15 mètres, en moins de 2'40" inclus. E2 – Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tubas, de 250 mètres, en moins de 4'20" inclus. E3 – Porter secours, correctement, à une personne en milieu aquatique. E4 – 40 QCM de réglementation. Note obtenue supérieure ou égale à 30.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique permet d'assurer la surveillance des baignades des baignades ouvertes gratuitement au public, aménagées et réglementairement autorisées.

Contenu et modalités d'organisation

COMPETENCES - Situer son rôle et sa mission. - Mettre en oeuvre les matériels qu'il est susceptible d'utiliser. - Respecter le cadre légal dans lequel il est amené à conduire sa mission. - Situer les rôles de différents acteurs du secours du sauvetage aquatique. - Evaluer les risques spécifiques au milieu aquatique. - Identifier les risques liés aux pratiques et adopter les attitudes adaptées. - Identifier les conduites accidentogènes et mener les actions de prévention. - Adopter une conduite à tenir appropriée face à une personne en difficulté ou de détresse dans sa zone de surveillance, en ou hors milieu aquatique.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Commentaires sur la parcours personnalisable **L'ENSEMBLE DES JOURNEES SE DECOMPOSENT HABITUELLEMENT AINSI : • Matin – 2h de natation • Fin de matinée – 2h de réglementation • Après-midi – 2h de natation • Fin d'après-midi – Apnée et/ou séance de préparation physique • Présentation à l'examen. Prévoir ½ journée selon les sessions déclarées. L'organisation est à titre indicatif, susceptible de modification selon l'équipe pédagogique, les contraintes d'attribution des lignes d'eau et l'avancement de la formation.**

Validation(s) Visée(s)

Brevet national de sécurité et sauvetage aquatique - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

- Surveillance des piscines, lacs, plages, parcs aquatique... - Formation de Surveillant Sauveteur Aquatique

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00376684	du 23/12/2023 au 06/01/2024	Villeneuve- d'Ornon (33)	ALASCA		Non éligible	
00376685	du 20/02/2024 au 02/03/2024	Villeneuve- d'Ornon (33)	ALASCA		Non éligible	
00532217	du 23/12/2024 au 04/01/2025	Villeneuve- d'Ornon (33)	ALASCA		Non éligible	

00570110

du 24/02/2025 au
07/03/2025

Villeneuve-
d'Ornon (33)

ALASCA

Non
éligible

FPC